

LAZER

Notre Commune

Bulletin d'informations municipales



Décembre 2025

N° 48



MAIRIE
3320 Route de Gap
05300 LAZER

Tél : **04.92.65.06.30**
Fax: **04.92.65.08.71**
Courriel :
mairie.lazer@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
Lundi et jeudi de
14h à 17h

Secrétariat :
Laurence CLIER
France HECTOR

Agents techniques :
Stéphane NUNIES
Valérie COUDOURET
07.86.91.74.63

Retrouvez nous
Sur le Site Internet :
www.village-lazer.fr
facebook :
[Commune de LAZER](#)
Application
[►IntraMuros](#)
Me géolocaliser: Lazer

Permanence du Maire:
M. MAOUI Serge

Mercredi de 10h à 12h
Et sur Rendez-vous

Adjoints

M. André GUIEU
M. Jean-Paul COUDOURET

sur RDV Tél: 04.92.65.06.30

Dans ce numéro

Le Mot du Maire	3
Délibérations 2ème semestre	4
Travaux, aménagements	5
Devoir de mémoire	6-7
Espace communautaire	8-11
Informations	12- 13,17,23 -25
Elections 2026	14-15
OLD	16
Santé publique	18-19
Culture, animations et loisirs	20-21
Etat Civil	22
Faites vos jeux, plaisirs gourmands	26-27

Bulletin semestriel:

Directeur de Publication: MAOUI Serge

Conception, Rédaction:

Serge MAOUI, France HECTOR, Patricia MORHET-RICHAUD

Impression :
Mairie de Lazer

Crédit Photos :

Mairie, préfecture, ministère public, département 05, Défenses.gouv, CCSB, Insee, CF de Lazer, Santé publique, Le Dauphiné, agence de l'eau, don du sang, ONF, DDT, ARS, souvenirs français, don de soi et EFS.

Copies : Mairie
Dépôt légal n° 2001-6
©Mairie de Lazer 2021

Tout départ ou arrivée de la commune doit être signalé en mairie afin de faciliter votre démarche administrative :

1. relevé compteur eau
2. Changement d'adresse pour faire suivre les factures eau
3. Établissement Scolaire des enfants
4. Inscriptions sur les listes électorales (site : service public.fr)
5. Inscriptions des enfants de moins de 12 ans pour le noël
6. Repas des ainés



” Mot du Maire

*Cher(e)s ami(e)s lazérois(e)s,
Bonjour à tous,*

En cette fin de mandat, j'éprouve surtout de la gratitude pour votre confiance, les échanges et les moments partagés au fil des mois et des saisons.

Ce mandat a été fait de rencontres, de projets menés ensemble, de discussions parfois passionnées mais toujours constructives, bref la vie locale qui fait la richesse de notre commune.

Je veux remercier chacun d'entre vous : les habitants, les associations qui animent notre territoire, les agents municipaux et également les élus qui se sont investis avec cœur.

C'est cette énergie collective qui donne son âme à Lazer.

Je vous souhaite de passer d'excellente fête de fin d'année avec vos proches.

Merci à toutes et à tous.

*Le Maire
Serge MAOUI*



Serge MAOUI
Et son Conseil Municipal
Ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux

Le lundi 5 janvier 2026
à 18h00 salle des fêtes de Lazer

Suivi du verre de l'amitié



Notre rendez-vous annuel de l'été, où nous nous sommes retrouvés le vendredi 1er août avec la formule repas tiré du sac partagé

accompagnée en musique avec le groupe « MELKA ».

Son succès est grandissant.

Donnons nous rendez-vous à nouveau l'an prochain.



” Délibérations du Conseil municipal 1er semestre

Conseil du 24 juillet 2025

- | | |
|----------|---|
| 2025_035 | Cession - Emprise de chemin à usage de chemin –Indivision IMBERT-voie verte Annule et remplace la délibération du 30/05/2024 n°038 |
| 2025_036 | Approbation du rapport sur le prix et la qualitédu service public d'eau potable et assainissement collectif 2024 |
| 2025_037 | Participation aux frais de cantine-garderie Upaix-Année scolaire 2025-2026 |
| 2025_038 | Participation aux frais de scolarité-Ecole d'Upaix-Année 2024-2025 |
| 2025_039 | Participation aux frais de scolarité-Ecole d'Upaix-Année 2025-2026 |
| 2025_040 | AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES HAUTES-ALPESIT05 (ingénierie territoriale) Modalités d'intervention sur le RPQS -Commune de LAZER |

Conseil du 24 septembre 2025

- | | |
|----------|--|
| 2025_041 | Reversement à la commune de LARAGNE De la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif. |
| 2025_042 | Modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales |
| 2025_043 | Adhésion au Cyprès 2025 |
| 2025_044 | Convention du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes-Convention avec le CDG 05 |
| 2025_045 | Convention Déneigement - Participation d'un exploitant agricole GUIEU André 2025/2026/2027/2028 |
| 2025_046 | Convention Déneigement Participation d'un exploitant agricole- EARL LES BERTRANDS 2025/2026/2027/2028 |
| 2025_047 | Décision modificative n°1 Budget Primitif 2025 |
| 2025_048 | Décision modificative n°2 Budget Primitif 2025 |
| 2025_049 | Fonds de concours CCSB Intempéries chemin Les Bertrands |

Conseil du 5 novembre 2025

- | | |
|----------|---|
| 2025_050 | Choix de l'entreprise-Travaux des installations d'éclairage public communal |
|----------|---|

Conseil du 17 décembre 2025

- | | |
|----------|---|
| 2025_051 | Autorisation mandatement 25% BP 2026 |
| 2025_052 | Autorisation mandatement 25% B EAU 2026 |
| 2025_053 | Tarif eau et assainissement 2026 |
| 2025_054 | Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026 (et suivantes) |
| 2025_055 | Modification de la délibération du 10/12/2012 relative à la mise en place de tickets restaurant. |
| 2025_056 | Revalorisation du montant de la valeur faciale |
| 2025_057 | Présentation du Rapport Social Unique 2024 |
| 2025_058 | Contrat de prestation juridique 2026 SELARL ROUANET AVOCATS |
| 2025_059 | Convention FFRAS |
| 2025_060 | Prorogation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF- Jusqu'au 31/12/2026. |
| 2025_061 | Convention de partenariat 2026-2029 en vue de la participation financière des Communes extérieures aux frais de fonctionnement de la crèche de Laragne-Montéglin. |
| 2025_062 | Convention 2026-2029 Frais de participation financière aux services périscolaires de Laragne Montéglin |
| 2025_063 | Convention Frais de scolarité 2026-2029 Commune de LARAGNE |
| | Convention SIEPA assainissement et contrevaleur |



"travaux, aménagements

Travaux de rénovation de l'ensemble de l'éclairage public

Lancement des travaux.

La commune avait lancé l'appel d'offre au début de l'automne, il a été déposé sur le site des marchés-publics ainsi que dans la presse locale et cinq entreprises ont répondu.

Le maître d'œuvre M. Didier BOUILHOL représentant ADLUCEM a rédigé le rapport des analyses des offres, ensuite la commission des travaux s'est réunie et a retenue l'entreprise AZUR TRAVAUX au regard des critères 60 % prix 40 % valeur technique pour un montant total de 113 961.00 HT.



PETIT RAPPEL



DÉNEIGEMENT

les voies privées

Aucune obligation légale ne contraint le maire à intervenir sur les chemins privés non ouverts à la circulation publique.

Attention :

Le déneigement des voies privées et des impasses des lotissements est à la charge des propriétaires ou des

Travaux de voirie



Le programme de l'année 2025 concernait principalement le chemin de Saint Jean partie basse.

Ainsi que quelques travaux d'entretien au quartier des Résolues et des Aros ainsi que les rases des Bérards et Massis

Montants :

Fonctionnement :
7 456.34 € HT

Investissement :
92 422.50 € HT



syndics de copropriété. Les habitants, propriétaires ou locataires, doivent également déneiger les trottoirs situés devant leur habitation.

Cependant, il n'est pas interdit à la commune de proposer ses services, dès lors qu'elle est équipée de matériel de déneigement pour ses propres besoins et en l'absence de prestataire privé susceptible de procéder aux mêmes opérations, au bénéfice des particuliers.

C'est pourquoi, vous pouvez signer une convention de déneigement avec la commune en faisant la demande auprès de celle-ci afin d'autoriser le déneigement de votre voie privée.

” Devoir de mémoire

Le 110ème anniversaire de la mention « Mort pour la France »

« Mort pour la France » : quelle est l'origine de cette mention ?

Le Président Général du Souvenir Français, Serge BARCELLINI, Contrôleur Général des Armées (2s), nous le rappelle dans une lettre adressée à tous ses membres :

« Le 2 juillet 1915 était votée au Parlement la loi instituant la Mention « Mort pour la France ». Un vote dans l'urgence, la guerre imaginée courte en août 1914 s'éternisait et se transformait en guerre de tranchées.

La guerre sans morts imaginée à l'origine se transformait en guerre « fauchuese ».

Souvenons-nous des 27 000 morts français pour la seule journée du 22 août 1914. L'opinion publique souhaitait savoir pour qui et pourquoi étaient morts les époux, les fiancés, les fils, les frères...

Pour la Patrie disaient certains (et en particulier le Souvenir Français) ; pour la France décida le Parlement (qui ne sera pas suivi lors de l'inhumation du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe : la mention « mort pour la Patrie » fut inscrite sur sa tombe).

Cette loi est fondamentale.

Elle est la base de l'érection de 35 000 monuments aux morts communaux, mais aussi de dizaines de milliers de plaques et de stèles apposées au lendemain de la Grande Guerre.

C'est la liste des « Morts pour la France » qui donne une légitimité à ces monuments, comme c'est la liste des « Morts pour la France » en 39/45, en Indochine, en Algérie, ou en OPEX qui donne une légitimité aux monuments créés pour ces guerres, ainsi que l'ajout des noms sur les monuments aux morts communaux.

Le 2 juillet 1915 était créé le socle de toutes les politiques mémorielles combattantes

Une loi exceptionnelle. »

Comité Laragne-Serres du Souvenir Français



107^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Le 11 novembre 1918 à 11h, le cessez-le-feu est effectif après la signature de l'Armistice à 5h15 en plein cœur de la forêt de Compiègne.

Cet accord met fin aux quatre années de combat entre la France, ses alliés, et l'Allemagne.

A Lazer, nous avons commémoré le sacrifice des enfants de la Nation dont le nom est gravé sur notre monument aux morts comme dans toutes les communes de France.



” Devoir de mémoire

Commémoration des défunts



Comme chaque 2 novembre, jour de commémoration de nos défunt, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux se recueillent devant la dernière demeure des maires qui nous ont précédés. Nous n'oublions pas leur engagement au service de notre commune, au service de l'intérêt général.

Nous devons nous souvenir du passé afin de penser et construire l'avenir.



« Désobéir pour sauver » Des policiers et des gendarmes « Justes parmi les Nations »



Dans le courant du mois de novembre, Comité Laragne-Serres du Souvenir Français, en partenariat avec la mairie de Lazer, a mis en place une exposition de la Délégation à la Mémoire, au Patrimoine et aux Archives (DMPA) du ministère de la Défense, proposée par le Service départemental de l'ONACVG des Hautes-Alpes : « Désobéir pour sauver », des policiers et des gendarmes Justes parmi les Nations.

Cette exposition rend hommage aux 54 policiers et gendarmes (parmi les 98 membres du personnel du ministère de l'Intérieur connus à ce jour) « Justes parmi les Nations » et à leurs nombreux collègues restés à ce jour anonymes, pour les valeurs humaines et citoyennes qui les ont animés.

Histoires d'hommes et de femmes dont les chemins, se sont croisés aux heures les plus sombres de notre Histoire sans occulter la responsabilité de l'Etat français dans la répression antisémite et la déportation des Juifs de France.

« Sous la chape de haine et de nuit tombée sur la France dans les années d'occupation nazie, des lumières par milliers refusèrent de s'éteindre. Nommés par l'institut Yad Vashem de Jérusalem "Justes parmi les Nations" [...], des femmes et des hommes de toutes origines et de toutes conditions, d'autres restés anonymes, ont sauvé des Juifs des persécutions antisémites et des camps d'extermination. Bravant les risques encourus, ils ont incarné l'honneur de la France, ses valeurs de justice, de tolérance et d'humanité. »

Simone Veil

” Espace communautaire

Les compétences de l'interco

Compétences obligatoires

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE



SCoT, promotion des activités de randonnée, aires de covoiturage, Signalisation d'Information Locale, aménagement touristique des gorges de la Méouge, Système d'Information Géographique, Programme LEADER

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

TOURISME



Création d'offices de tourisme, promotion touristique

PRÉVENTION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Dont actions de prévention

GEMAPI



Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations.

AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



PROTECTION, MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT



Valorisation du patrimoine, élaboration de chartes forestières, Plan Climat Air Énergie Territorial, participation à la protection du Géoparc de Haute Provence

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE



Gestion de l'EMI et interventions en milieu scolaire

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE



Mise en œuvre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

GESTION DES ESPACES FRANCE SERVICES (EFS)



France services

Sisteron, La Motte-du-Caire, Laragne, Rosans, Serres, Valdoule

ACTION SOCIALE



Gestion du pôle petite enfance du Serrois, relais petite enfance, portage de repas, aide aux familles pour le transport scolaire, prévention de la délinquance dans le Buëch

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS



Site d'envol de Chabre et sa voirie d'accès, base de loisirs de la Germanette, sites d'escalade (Châteauneuf-de Chabre, Savournon, Ventavon)

SPORT, CULTURE ET LOISIRS



Participation au financement d'événements se déroulant sur le territoire

AIDE AU MAINTIEN DE LA PRÉSENCE POSTALE EN ZONE RURALE



Gestion des agences postales de Monêtier-Allemont, Valdoule et Ventavon

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Contrôle des installations individuelles neuves et existantes et vérification de leur entretien



Installation d'un thermostat connecté gratuit avec Voltalis

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC

LE THERMOSTAT CONNECTÉ VOLTALIS

Engagée dans une démarche de réduction des consommations électriques et consciente de son impact environnemental, la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch mène des actions concrètes en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique. La CCSB, en partenariat avec la société française Voltalis, propose ainsi à tous les habitants de son territoire chauffés électriquement, une solution pour consommer moins et mieux !

UN THERMOSTAT INTELLIGENT DÉDIÉ AU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Totalement gratuit et sans abonnement, ce thermostat connecté se matérialise par des boîtiers connectés à chacun de vos radiateurs électriques. À ce thermostat s'ajoute une application mobile « MyVoltalis » offrant des services pratiques et innovants. Grâce à cette solution connectée, vous maîtrisez votre consommation et pilotez votre système de chauffage pour gagner en confort au quotidien.

UN OUTIL INNOVANT POUR ALLER PLUS LOIN DANS LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Une fois l'installation Voltalis réalisée, vous bénéficiez d'un espace personnel gratuit disponible sur PC, smartphones et tablettes. Cet espace vous permettra de suivre votre consommation d'électricité en temps réel, de programmer à distance votre chauffage pièce par pièce et à distance, en toute simplicité, selon vos habitudes de vie. Vous accédez également à des

astuces et conseils à appliquer au quotidien pour faire toujours plus d'économies !

UN GESTE SIMPLE ET SOLIDAIRE POUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Cette technologie permet de soulager le système électrique lors des pics de consommation ou des baisses de production d'énergie. En effet, le réseau doit maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande. Il fait donc appel à Voltalis pour garantir l'approvisionnement en électricité (et limiter les délestages) plutôt que de faire appel à des centrales thermiques polluantes. Le petit plus : vous réduisez vos émissions de CO2 !

ENSEMBLE, PARTICIPONS À L'EFFORT COLLECTIF

En totale adéquation avec les objectifs de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch et de Sisteron, Mison, La Motte-du-Caire, Garde-Colombe, Laragne-Montéglin, Le Poët, Val Buëch-Méouge et Serres, dont les mesures visent à mieux maîtriser les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables et diminuer les émissions de CO2, le territoire souhaite proposer ce thermostat connecté Voltalis au plus grand nombre.

Pour plus de renseignements, contactez Voltalis

au 04 56 60 87 47 ou par mail à ccsb@voltalis.com

Faire des économies d'énergie, c'est sur www.voltalis.com !



" Espace communautaire "



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch



de LARAGNE

MES SERVICES PUBLICS
RÉUNIS EN UN SEUL ENDROIT



- Famille**
- Social Santé**
- Retraite**
- Emploi**
- Logement & Energie**
- Se déplacer**
- Accès au droit**
- Mise en relation**
- Ancien, information, orientation**
- Accompagnement aux démarches administratives**
- Aide à l'utilisation des services et des outils numériques**

Horaires d'ouverture :

Lundi - Jeudi - Vendredi	8h 30 - 12h / 13h 30 - 17h	8A, Place de l'Eglise
Mardi	8h 30 - 12h / 13h 30 - 17h 30	04.92.65.26.97
Mercredi	8h 30 - 12h	laragne@france-services.gouv.fr

**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

Pensez à prendre pour vos démarches : Avoir une adresse mail + mot de passe valide

- Assurance Maladie / MSA**
 - N° sécurité sociale / N° Siret
 - Mot de passe
- Création du compte en ligne**
 - N° sécurité sociale / N° Siret
 - IBAN
- CAF**
 - N° Sécurité sociale
 - Mot de passe
 - + → Demande d'allocation
 - Dernier avis d'imposition les 12 bulletins de paie
 - + → Actualisation /Prime d'activité
 - 3 derniers bulletins de paie
- Impôts**
 - N° Fiscal
 - Mot de passe
- Création du compte en ligne**
 - N° Fiscal
 - N° télédéclarant
 - Revenu fiscal de référence
- France Travail**
 - N° identifiant (sur le courrier de Pôle Emploi)
 - Mot de passe
 - + → Actualisation mensuelle
 - Dernier bulletin de paie
- Si 1ère inscription**
 - N° sécurité sociale
 - Attestation employeur
 - RIB
 - CV (si possible)
- Assurance Retraite**
 - N° sécurité sociale
 - Mot de passe

- Carte d'identité / ANTS**
 - 1/ Pré-demande sur le site ANTS
 - Ancienne Carte d'identité
 - Etat civil de ses parents
 - 2/ Rendez-vous en mairie
 - Photo d'identité
 - Justificatif de domicile (- 6 mois)
 - le formulaire pré-rempli
 - + → Si perte ou vol
 - Acheter timbre fiscal
- Permis de conduire / ANTS**
 - Photo d'identité numérique
 - Carte d'identité (CNI)
 - Justificatif de domicile (- 6 mois)
 - Ancien permis de conduire
 - + → Si perte ou vol
 - Acheter timbre fiscal
 - + Suspension permis/Renouvellement PL
 - Avis médical
- Cession véhicule / ANTS**
 - Certificat de cession
 - Carte d'identité (CNI)
 - Pensez à noter le code de cession et le donner à l'acheteur ! (valide 15 jours)
- Carte Grise / ANTS**
 - Accès France Connect obligatoire
 - Carte d'identité (CNI)
 - Justificatif de domicile (- 6 mois)
 - + → Si 1ère demande
 - Ancienne carte grise barrée
 - Certificat de cession
 - Code de cession (fourni par le vendeur)
 - CB pour le paiement en ligne
 - + → Si perte ou vol
 - Acheter timbre fiscal
 - Si changement d'adresse ou duplicité
 - Carte d'identité (CNI)
 - Justificatif de domicile (- 6 mois)
 - Carte grise

France services de LARAGNE

EN BREF C'EST :

UN ACCUEIL, UN ACCOMPAGNEMENT, UNE MISE EN RELATION AVEC DES PARTENAIRES,
pour tous types de démarches administratives (vie quotidienne, santé, handicap, amélioration de l'habitat, création d'activité, accès aux droits, aide sociale, formation) et de recherches d'emploi

UNE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL SUR DEMANDE
imprimante, scanner, photocopieur et téléphone

UN ESPACE INFORMATIQUE EN ACCÈS LIBRE
Accès internet gratuit pour les démarches administratives

UN ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE
Une Conseillère Numérique vous aide pour la prise en main des outils numériques

Une équipe à votre écoute !

**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

INFORMATION

La Communauté de Communes du Sisteronais Buëch organise gratuitement l'enlèvement des épaves (véhicule léger uniquement).

Les personnes intéressées doivent fournir les documents originaux suivants au Pôle Environnement de la Communauté de Communes, qui se chargera ensuite d'organiser les dates des enlèvements de l'ensemble des inscrits.

Voici la liste de ces documents :

- La carte grise du véhicule
- La photocopie d'une pièce d'identité recto/verso : Du dernier propriétaire (le propriétaire qui est cité sur la Carte Grise du véhicule).
- Un certificat de non gage
- Deux certificats de cession : A aller chercher en Mairie ou à télécharger sur internet.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Pôle Environnement de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Contact : Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB)
26 Hameau des Buissets - 05300 GARDE COLOMBE
Tél : 04 92 66 25 49 – Email : environnement@sisteronais-buech.fr



L'accès à votre déchetterie évolue !

Dès le 1^{er} janvier 2026, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch modernise l'accès à l'ensemble de ses déchetteries grâce à une carte personnalisée. Ce dispositif vise à améliorer la qualité du service, garantir la traçabilité des dépôts, maîtriser les coûts et optimiser la gestion des sites.

La CCSB modernise l'accès à ses déchetteries : qu'est-ce qui change ?

À compter du 1^{er} janvier 2026, l'entrée dans les 7 déchetteries du Sisteronais-Buëch se fera grâce à une carte d'accès. Pour cela, les usagers devront créer un compte en ligne. Ils pourront ainsi demander leur carte, consulter leurs dépôts et, le cas échéant, leur facturation depuis ce lien :

<https://acces-dechetteries-ccsisteronaisbuech.horanet.com/>

Pourquoi ce contrôle d'accès ?

Ce dispositif permet :

- de réserver le service aux habitants de la CCSB, aux communes conventionnées et aux professionnels enregistrés,
- d'améliorer la qualité du tri et garantir une traçabilité conforme à la réglementation,
- de mieux maîtriser les coûts et limiter les abus,
- de faciliter le travail des agents en charge de l'accueil en déchetterie.

Comment obtenir sa carte ?

D'abord, il faut créer son compte en ligne (<https://acces-dechetteries-ccsisteronaisbuech.horanet.com/>) puis retirer sa carte d'accès au Pôle Environnement, lors de permanences en déchetterie ou en mairie.

Bon à savoir :

Pour les particuliers

En cas de besoin exceptionnel, comme un déménagement, il suffit de contacter le service environnement pour demander à bénéficier de passages supplémentaires.

Pour les professionnels

Comme c'est déjà le cas, les dépôts doivent être déclarés à l'accueil de la déchetterie où un agent évalue le volume et la nature des déchets. Une facturation trimestrielle s'applique pour certains types de déchets.

À noter : les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont accueillis uniquement à la déchetterie de Ribiers.



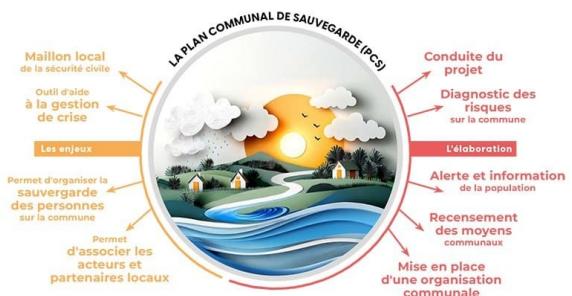
Pour toute question, le pôle Environnement de la CCSB se tient à votre disposition.

Contact : 04.92.66.25.49 ou environnement@sisteronais-buech.fr

Plus d'infos : <https://www.sisteronais-buech.fr/gerer-les-dechets/les-dechetteries/controle-dacces-en-dechetterie/>

” informations

PLAN COMMUNAL DICRIM- DE SAUVERGARDE



La Commune s'engage dans la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel qui organise la réponse de la commune face à des situations d'urgence affectant gravement la population, les biens ou l'environnement. Il constitue un outil essentiel de la gestion locale des risques majeurs.

Les cinq stratégies suivantes en matière de planification de la sécurité sont cruciales :

- prévention,
- protection,
- notification,
- orientation
- et soutien émotionnel .

L'objectif du Plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de mode d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous les cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Le nouveau Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est le document réglementaire visant à informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés dans leur commune va être réédité, le dernier ayant été édité en 2013.

Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Il contribue ainsi à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité, renforçant l'efficacité des mesures mises en œuvre par la collectivité dans le cadre de son plan communal de sauvegarde (PCS). Le maire fait connaître le DICRIM au public par tout moyen approprié (sites internet, événements municipaux, distribution de plaquettes, ...).





" Travaux, aménagements

URBANISME

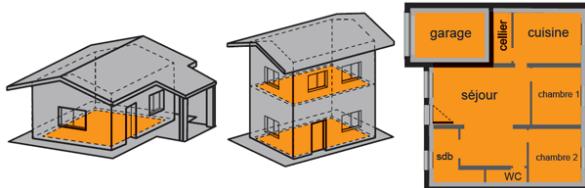
EMPRISE AU SOL :

L'emprise au sol est la projection verticale du volume de votre construction, tous débords et surplombs inclus. Les annexes telles qu'un abri de jardin, un carport ou une piscine constituent de l'emprise au sol.

Cependant, les ornements tels que les reliefs qui se trouvent sur votre façade et les marquises sont exclus. Les avancées de toiture dans le vide, c'est-à-dire lorsqu'elles ne sont pas soutenues par des poteaux ou des avancées telles que des moulures ou des ornements, sont également exclues.

Une aire de stationnement extérieure non couverte ou une terrasse qui est au même niveau que le terrain naturel et sans fondations profondes sont exclues de l'emprise au sol.

SURFACES TAXABLES :



Somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, sans prendre en compte l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres pour laquelle il est possible de déduire : **Les vides et trémies** correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier. **Les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond ≤ 1,80m**

SURFACE DE PLANCHER - ARTICLE L111-14 ET R111-22 DU CODE DE L'URBANISME

Pour une construction neuve ou existante

On compte :

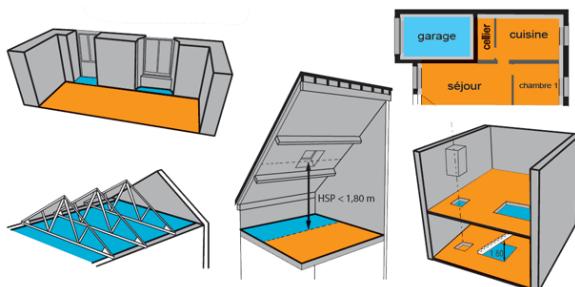
La surface de chaque niveau clos et couvert, mesurée à partir de l'intérieur des murs extérieurs (on inclut les cloisons et les murs intérieurs).

On déduit :

- La surface des embrasures des

fenêtres et portes donnant sur l'extérieur.

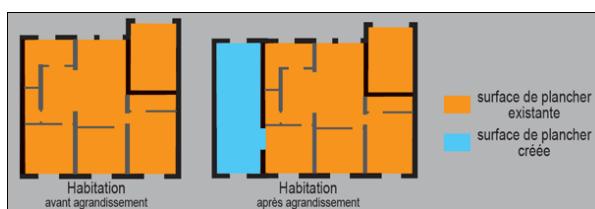
- Les surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure ou égale à 1,80 m.
- Les vides correspondant au passage des escaliers et des ascenseurs.
- Les combles non aménageables.
- Les espaces de stationnement des véhicules motorisés ou non et leurs accès (individuel ou collectifs).



POUR UN PROJET D'EXTENSION

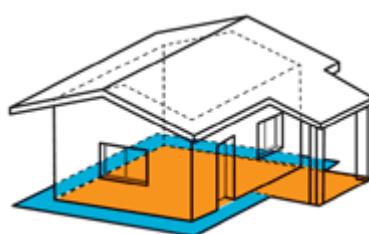
On compte :

La surface de plancher existante à laquelle s'ajoute la surface de plancher de l'extension comprenant le mur qui est devenu intérieur.



Emprise au sol - Article R420-1 et R431-2 du code de l'urbanisme

Elle correspond à la projection verticale du volume de la construction, débords et surplombs inclus, à l'exception des éléments de modénatures (bandeaux corniches), ou simple débord de toitures sans encorbellement ni poteaux de soutien.



" Elections municipales 2026

Municipales 2026 : un nouveau mode de scrutin dans les petites communes

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)
Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)
Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



Dès 2026, le scrutin se fait par liste complète, avec une alternance stricte femme/homme, sans panachage : les électeurs ne peuvent plus modifier les listes.

Par ailleurs, l'interdiction du panachage modifie les règles jusque là en vigueur sur la validité des bulletins lors des élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants.

Un décret du 6 août 2025 précise que **les bulletins comportant une modification de l'ordre des candidats ou une mention manuscrite sont désormais considérés comme nuls**. En revanche, le décret autorise, dans les communes de moins de 1000 habitants, les circulaires utilisées comme bulletin ainsi que les bulletins manuscrits.

L'organisation de ma JDC, Demande de recensement citoyen obligatoire maintenant c'est en ligne !



Permet au jeune français ou au parent d'un jeune mineur de demander son

recensement citoyen obligatoire dès 16 ans

- Jeune de **nationalité française**
- Service **gratuit**
- **3 étapes**
- Connexion au **compte Service-Public.fr** par identifiants ou par FranceConnect
- Langue **française**
- À partir de **16 ans** et rattrapage possible **jusqu'à 25 ans**

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1 L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})

2 Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)

3 La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :
✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



« Elections municipales 2026



les 15 et 22 mars 2026

L'inscription sur les listes électorales est possible **jusqu'au 4 février 2026 pour une procédure en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en mairie au-delà de ces deux dates, aucune inscription ne sera possible.**

- La possibilité pour le citoyen de **vérifier lui-même sa situation électorale** directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE)
- L'inscription peut se faire **en ligne ou en mairie**. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.



La loi du 21 mai 2025 modifie le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants est aligné sur celui des communes de 1 000 habitants et plus. Désormais, le mode de scrutin est identique dans toutes les communes.

Maprocuration :

Votre procuration électorale désormais 100% en ligne avec France identité

À l'approche des élections municipales, le ministère de l'Intérieur généralise à tous les scrutins la possibilité d'établir et de résilier de façon entièrement dématérialisée sa procuration, grâce à l'usage de l'identité numérique France Identité.

Si vous savez d'ores et déjà que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous avez la possibilité de donner procuration à une autre personne pour que celle-ci vote à votre place.



Il est désormais possible, pour l'ensemble des scrutins, d'effectuer sa demande de procuration (ou de résiliation) pour les utilisateurs du portail FranceConnect, de manière totalement dématérialisée. Pour cela, vous devez disposer de la nouvelle carte d'identité et posséder une identité numérique certifiée France Identité.



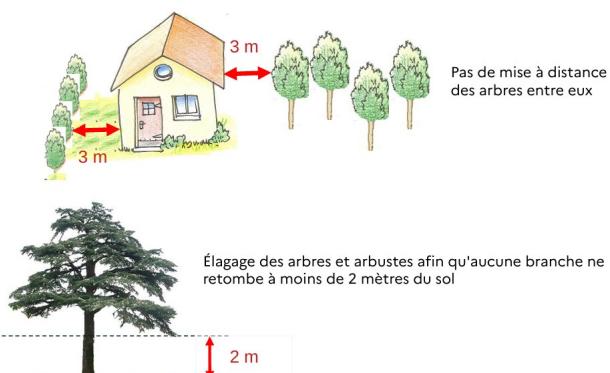
« Obligations légales de débroussaillage »

Les Obligations Légales de Débroussaillage demeurent le levier le plus efficace et le plus économique pour protéger nos populations et nos territoires face au risque incendie.

Faisant suite à la loi de juillet 2023, Le nouvel arrêté préfectoral relatif aux Obligations Légales de Débroussaillage est paru le 3 novembre dernier (AP n°...) L'arrêté préfectoral relatif aux obligations légales de débroussaillage n°05-2017-12-08-018 du 8 décembre 2017 est abrogé.

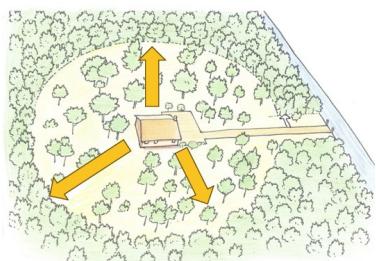
Article 3 : modalités techniques

Coupe des arbustes et arbres situés à moins de 3 mètres des constructions, chantiers ou installations de toute nature



Article 3 : modalités techniques du débroussaillage – prise en compte de la biodiversité

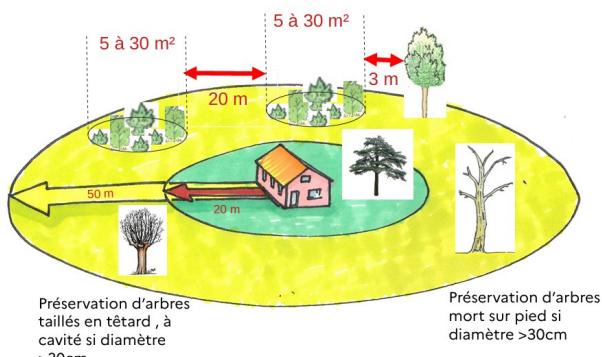
- Les travaux d'OLD se font en commençant depuis les équipements et infrastructures vers l'espace naturel ou vers les zones refuges.



- Pour l'entretien courant d'un débroussaillage existant, toutes les techniques de débroussaillage sont autorisées

Article 3 : modalités techniques du débroussaillage – prise en compte de la biodiversité

Préservation d'ilots de végétation



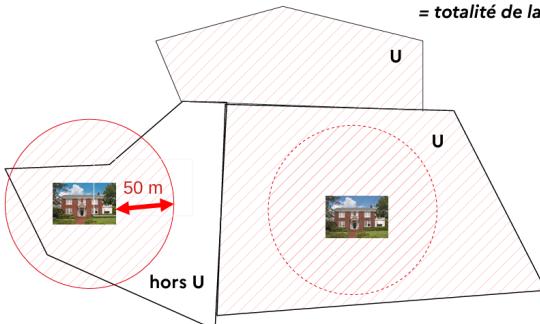
Préservation d'arbres taillés en têtard , à cavité si diamètre >30cm

Préservation d'arbres mort sur pied si diamètre >30cm

Article 6 et 7 : débroussaillage des terrains en zone urbaine et des installations

Classement des parcelles au PLU

U = zone urbaine
= totalité de la parcelle



Hors U = 50 m autour des constructions, chantiers et installations de toute nature

COUPE AFFOUAGE :



Les coupes attribuées non commencées ou non terminées peuvent reprendre jusqu'au **15 mars**.

Pour votre information pas de nouvelles coupes pour la saison à venir.



" Informations

Appel au bon sens et au civisme sur nos routes

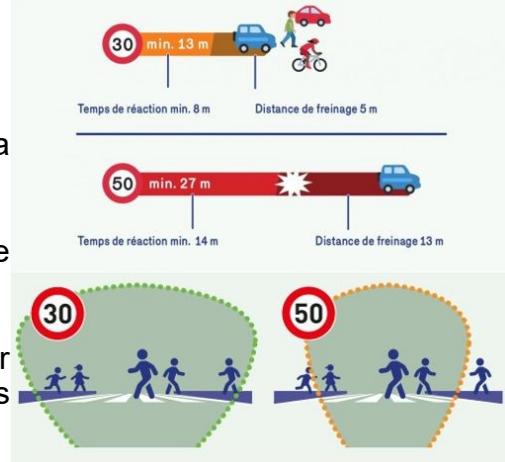
De nombreux riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules dans notre village au quartier des Résolues, Saint Jean etc., et des risques pour les piétons et plus particulièrement pour les enfants.



Cela amène la mairie à rappeler que les comportements liés à la voiture (vitesse et stationnement) doivent permettre à tous de vivre en toute tranquillité dans notre village.

Pour rappel, la vitesse est limitée à :

- 30 km/h sur plusieurs rues ou routes de la commune
- 50 km/h au quartier Silo et au quartier de la Mairie
- Vous êtes donc invités à lever le pied pour votre propre sécurité et celle de nos piétons et de nos enfants.



FFRAS LES FOYERS RURAUX RECHERCHENT
ANIMATEURS/TRICES
DIRECTEURS (TRICES) ADJOINTS (ES)

ACM LE POËT

FORMATION REQUISÉES

- BAFA titulaire ou stagiaire
- CPJEPS titulaire ou stagiaire
- BPJEPS titulaire ou stagiaire
- ou diplômes équivalents

QUAND ?

- Vacances février 2024
- Vacances d'avril 2024
- Vacances d'été 2024
- Vacances d'octobre 2024

POURQUOI ?

- Pour donner du sens à tes vacances
- Pour offrir des vacances ludiques éducatives
- Pour t'épanouir et te réaliser
- Pour vivre des expériences uniques

CONTRAT

- CDD / Contrat d'Engagement Educatif
- Convention collective de l'animation

CONTACTEZ-NOUS

06.44.89.66.15
ressourceshumaines.ffras@foyersruraux.org

Accueil de Loisirs

ACM Le Poët
05 300 LE POËT

Directeur : Olivier GUILLOT
Tel : 06 44 89 66 15
Mail : ffras@foyersruraux.org
Facebook : FFRAS ACM Le Poët

Le centre de loisirs du Poët accueille vos enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires.

Ouvert la 1ère semaine de chaque petites vacances (sauf vacances de noël), l'équipe d'animation propose diverses activités tout au long de la semaine. Adapté aux besoins et au rythme des enfants, les programmes peuvent évoluer en cours de semaine si nécessaire. Le nombre de places est limités à 20 enfants (8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de plus de 6 ans).

Pendant la période estivale, le centre de loisirs est ouvert les 4 semaines en été. Entre activités, sorties, mini-camp... les enfants découvriront tout au long de l'été des animations autour de différents thèmes. Le nombre de places est limité à 20 enfants (8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de plus de 6 ans).

Les enfants sont accueillis 3 ou 5 jours par semaine de 8h à 18h.

" Santé publique



Partenaire de l'Etablissement Français du Sang, les membres de votre association pour la promotion du don de sang, organes et moelle osseuse « Don de Soi Laragnais et Serrois » sont heureux de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2026.

Cette fin d'année est aussi l'occasion de vous communiquer le calendrier des collectes de sang qui auront lieu à Laragne et à Serres durant l'année qui vient.

Vous avez plus de 18 ans et moins de 71 ans ? Vous pesez plus de 50 kg et êtes en bonne santé ? Faites le beau des cadeaux, donnez votre sang !

Il faut attendre 8 semaines entre 2 dons de sang

Vous êtes une femme ? Vous pouvez donner jusqu'à 4 fois sur les 12 derniers mois,

Vous êtes un homme ? Vous pouvez donner jusqu'à 6 fois sur la même période.

Pour prendre rendez-vous pour un don de sang : dondesang.efs.sante.fr

Pour nous contacter : dondesoilaragneserres@gmail.com

Calendrier 2026

Votre ADSB du Laragnais Serrois vous souhaite une merveilleuse année 2026

je donne mon sang, je sauve des vies



Février

jeudi 5
salle des fêtes
de Laragne
de 8h à 12h30



Mars

lundi 2
salle des fêtes
de Serres
de 8h à 12h30



Avril

jeudi 9
salle des fêtes
de Laragne
de 8h à 12h30



Mai

lundi 4
salle des fêtes
de Serres
de 8h à 12h30



Juin

jeudi 4
salle des fêtes
de Laragne
de 8h à 12h30



Juillet
- **jeudi 9**
salle des fêtes de
Laragne
- **jeudi 16**
salle des fêtes de
Serres
de 8h à 12h30

Août
- **jeudi 6**
salle des fêtes de
Laragne
- **jeudi 20**
salle des fêtes de
Serres
de 8h à 12h30



Octobre

jeudi 8
salle des fêtes
de Laragne
de 8h à 12h30



Novembre

mardi 3
salle des fêtes
de Serres
de 8h à 12h30



Décembre

jeudi 3
salle des fêtes
de Laragne
de 8h à 12h30



sur notre page Facebook : [donneurs de Sang, Amicale des Bénévoles du Laragnais Serrois](#)
pour nous joindre : dondesoilaragneserres@gmail.com

” Santé publique

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.
Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez au moins 10 min. par jour

Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver

Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes

Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson

Santé publique France

www.prevention-maison.fr



” Culture, Animation et Loisirs

COMITÉ DES FETES

Soirée du 3 octobre



Repas
moules frites
et soirée
dansante animés
par « Platine 05 »



Soirée du 8 novembre

Bal musette avec le groupe
PATRA représenté par **PATRAS**
Manuel et Hélène



Le comité vous a proposé une
soirée bal musette avec un repas
formule buffet froid. Une belle réussite, bonne humeur et soirée
dansante dynamique.

Les après midi récréatifs du lundi :



un lundi sur deux
vous pouvez participer
librement aux jeux de
société, de cartes etc ;
un goûter partagé
vous y est proposé.
Ouvert à tout public. Les lundis rencontrent
un vif succès.



Noël des enfants—14 décembre

Animation par la troupe les 2 Z'anim's puis
démonstration par l'association sportive
Twirling bâton (gymnastique, danse et
maniement du bâton).

Le père noël est ensuite arrivé pour le plus
grand bonheur des petits et des grands suivie
d'un goûter.



" Culture, Animation et Loisirs



Vos prochains rendez-vous avec le comité des fêtes :

Jusque fin mai le lundi tous les 15 jours les après midi récréatifs : jeux de société, cartes etc. et le goûter.

- ⇒ Dimanche 1er mars : Super Loto
- ⇒ Samedi 11 avril : bal musette avec Emmanuel et Hélène PATRAS
- ⇒ Fête du Village : juin
- ⇒ Samedi 14 novembre : bal musette avec Emmanuel et Hélène PATRAS
- ⇒ **Retour des après midi récréatif du lundi : le 5 janvier**

Facebook : Comité des fêtes de Lazer

TWIRLING BATON

twirling05@gmail.com
Facebook : Twirling baton &
Accro'Danse Gap
Tiktok : twirlingbatongap
Les entraînements ont lieu tous les mercredis matins à la salle des fêtes de Lazer.



LAZER FC

Cette année, l'équipe du Lazer Fc est à nouveau engagée dans championnat du Corpo de Sisteron ! Le sponsor Placo a offert des nouveaux maillots à l'équipe et un nouveau sponsor, la brasserie des arcades à Sisteron, nous soutient financièrement et va nous offrir des coupes-vents ! Plaisir, complicité, convivialité et bonne humeur sont toujours les mots d'ordre de l'équipe !



MFR

Félicitations aux deux jeunes stagiaires Ici Bastien COUDOURET - BAC PRO Votre engagement et votre travail ont été Accompagné de ses différents maîtres appréciés et nous espérons que vous de stage et avez appris beaucoup pendant cette période.



Ils ont pu effectuer régulièrement des stages en lien avec la MFR pour les espaces verts accompagnés par leur maître de stage Stéphane NUNIES.



” Etat Civil



M. RAVOUX Paul
1938-2025
Décédé le 11 juillet

Mme MORHET Eliane
Née RICHIER
1934-2025
Décédée le 10 octobre

Mme TREZZINI Elise née TAXIL
1934-2025
Décédée le 12 décembre

Nous adressons nos sincères
condoléances à leur famille



GARDEISEN Stéphane
Et
PLUQUET Marie-Claire
Se sont unis
le 12 juillet 2025



HENRI Sana
Fille de Uri
et CHEVIGNAC Orlane
Née le 20/10/2025

COUDOURET Robin
Fils de Kevin et
THONON Marine
Né le 04/11/2025

Sincères félicitations aux parents
et aux grands parents

L'arbre aux Enfants

Chaque naissance sur la commune est l'occasion d'offrir un arbre au nouveau né, au choix de ses parents.



REPAS DES AINES

Le samedi 15 novembre, notre commune a vibré au rythme d'une atmosphère bon enfant, où les rires se mêlaient aux notes de groupe MELKA, nos seniors ont été au centre de la fête. C'est une tradition à laquelle nous tenons tous : "le repas des aînés".



” Informations

Nouvel emplacement des conteneurs de tri.

Anciennement situés à la déchetterie puis en raison des travaux de celle-ci, ils avaient été installés provisoirement en face de la SAMA 05.
Aujourd'hui ils ont trouvé leur place définitive sur la route d'Upaix près du pont.



D'autres sont installés près de la CCSB et près des terrains de tennis en vous rendant sur Laragne.



École de Musique Intercommunale du Sisteronais Buëch



En début d'année 2026, l'EMI disposera d'un bâtiment tout neuf à Laragne-Montéglin. Les élèves seront ainsi accueillis au 47 Avenue de Montéglin.

École de Musique Intercommunale du Sisteronais-Buëch
Place du Général de Gaulle - 04200 SISTERON

musique@sisteronais-buech.fr
 04.92.61.40.50 du lundi au vendredi de 14h à 18h

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Suite au recensement de la population en janvier-février 2025

Populations de référence au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026¹

Commune de Lazer	
Population municipale	345
Population comptée à part	10
Population totale	355

Populations légales au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024¹

Commune de Lazer	
Population municipale	339
Population comptée à part	14
Population totale	353

” information

Dates des vacances scolaires 2025-2026

www.vacances-scolaires-education.fr

		ZONE A	ZONE B	ZONE C
		Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes et Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles
Rentrée scolaire		Lundi 1er septembre 2025 - Prérentrée des enseignants le vendredi 29 août 2025		
Vacances de la Toussaint		Du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025		
Vacances de Noël		Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026		
Vacances d'hiver		Du samedi 7 février 2026 au lundi 23 février 2026	Du samedi 14 février 2026 au lundi 2 mars 2026	Du samedi 21 février 2026 au lundi 9 mars 2026
Vacances de Printemps		Du samedi 4 avril 2026 au lundi 20 avril 2026	Du samedi 11 avril 2026 au lundi 27 avril 2026	Du samedi 18 avril 2026 au lundi 4 mai 2026
Pont de l'Ascension		Du mercredi 13 mai 2026 au lundi 18 mai 2026		
Vacances d'été		Du samedi 4 juillet 2026 au mardi 1er septembre 2026		
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir. La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués. Informations complémentaires disponibles sur : www.vacances-scolaires-education.fr				



GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME



INFORMER
SUR LE RÈGLEMENT

ZONAGES & RÈGLEMENTS

Lien internet :
<https://urbanisme.geomas.fr/gnau/#/>

Aide à la définition du dossier
CUa
CUB
DCC
DIA
DPA
DPC
PA
PC
PCMI
PD

Informations sur la saisie de dossier

COVOITURAGE
Aire de covoiturage :

Site Mairie de Lazer route de Gap RD 942 (arrêt de bus)

05covoiturage.fr

- Blablacar :

covoiturage.fr



” Information

” Culte



Eglise de Lazer

MESSE
tous les samedis matin à 9H

” Tarifs funéraire

Caveaux

2/3 places :

2 389.20 € TTC

4/6 places :

2 790.00 € TTC

6/9 places :

2 901.60 € TTC

Columbarium

Case 30 ans 450 €

Concession

50 ans 46.50 € / m²

” Assistantes maternelles

Corine LEMOULT

Le Maupas , 240 ch de
Galachanne
05300 LAZER

Tel : 04 92 66 42 76
// 06 78 53 86 71

MAM « Les petits bouchons »

LESBROS Maéva et ARNOL
Elodie
Route d'Upaix
tel 06-42-04-35-03
tel 06-42-22-73-07

” Salle des fêtes



TARIFS ET RESERVATION

Afin de valider votre réservation, vous devez impérativement la confirmer par courrier ou par mail.

Tarifs :

- ⇒ Semaine la journée : 50 €
- ⇒ Le week-end 150 €
- ⇒ Dimanche 80 €

Une convention sera signée à la remise des clés et un chèque de caution de 300.00 € sera demandé.

Un règlement d'utilisation de la salle polyvalente est joint à la convention qui devra être signée.

Le stationnement des véhicules devra se faire sur le parking Nord de la mairie.

La salle doit être rendue propre et rangée ainsi que les extérieurs autour de la salle.

IntraMuros

DISPONIBLE SUR Google Play DISPONIBLE SUR App Store

Téléchargement gratuit

L'application gratuite
IntraMuros permet d'informer
d'alerter et de faire
participer nos administrés à la
vie locale.

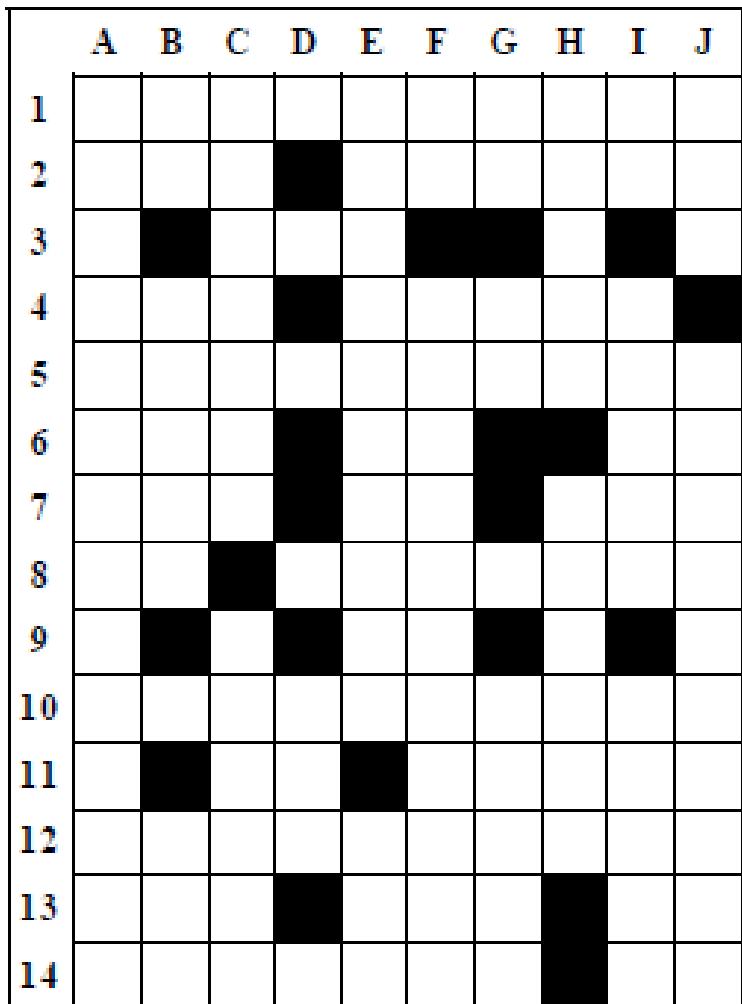
" Faites vos jeux

SUDOKU

2	9				6			
	4		8	7		1	2	
8			1	9		4		
	3	7			8	1		
	6	5			8	3		
1			3			7		
		6	5		7		9	
6	4					2		
	8	3	1	4	5			

3				1		8		
			9		2		5	
		2		3				4
	2						7	
4		6				5		2
	1				3		9	
8				5		9		
		3		9				
	1							5

MOTS CROISÉS



Horizontalement

[1] Lettre édifiante qui a d'innombrables destinataires. [2] Résultat d'une certaine étroitesse. Peu poli. [3] Application de sa compétence à la réalisation d'un objet. [4] Cinquante-quatre. Officier sans armes. [5] Affranchira. [6] Qui manque de finesse. Les extrémités d'un lieutenant. Initiales d'un coureur cycliste. [7] Ne tient pas à la terre. Tirées de Lysistrata. Baudelaire l'a traduit. [8] Fleuve normand. C'est à propos quand il est bon. [9] Grecque. [10] Ils préparent les foudres. [11] Symbole chimique. Augmentent les poids mais diminuent les individus. [12] Il peut prendre à deux mains deux objets. [13] Sans motifs. Arrose Béziers. Préposition. [14] Subie. Abréviation du patron.

Verticalement

[A] Sa robe est toujours identique. [B] Sur une girouette. Ornement d'Emilie. Précèdent les autres. [C] Désirée par un officier. Assemblais. [D] Fait en vue d'une éclosion. [E] Déluge, par exemple. Un roi ancien. [F] Un lob sans o. Donne du travail au 10 horizontal. [G] Fin d'infinitif. Sur une partition. Vers souvent destructeurs. [H] File. Utilisera certain fléau. [I] En haut pour un Anglais. Commune dans l'Aisne. Facilitent une bonne conduite. [J] Évite de longues énumérations. Rendent moins fin.

"Plaisirs gourmands"

**RECETTE OFFICIELLE
DE LA MÈRE NOËL.**

*Les petits biscuits préférés des lutins
et du Père Noël.*

Les sablés de Noël

Ingredients :

- 150gr de beurre mou.
- 300gr de farine.
- 2 sachets de sucre vanillé.
- 90gr de sucre en poudre.
- 20 gr de sucre cassonade.
- 2 œufs entiers.

Ustensiles :

- 1 balance.
- 1 bol batteur.
- 1 cuillère en bois.
- des emportes pièces.
- des feuilles de papier sulfurisé.
- des pépites de chocolat si besoin.
- et beaucoup d'amour et de magie de Noël.

Préparation :

1. Préchauffer le four à 120 °c
2. Dans un bol mélanger tous les ingrédients
3. Fariner le plan de travail, faire des petites boules de pâtes, et faites les formes que vous souhaitez avec vos emportes pièces.
4. Déposer sur une feuille de papier sulfurisé et cuire 20mn.
5. Bonne dégustation.

Mère Noël

Galette des rois à la frangipane

Ingredients :

2 rouleaux de pâte feuilletée	75 g. de beurre ramolli (10 s. au micro-ondes)	120 g. de poudre d'amandes	120 g. de sucre	1 fève
2 œufs + 1 jaune d'œuf pour dorner	10 cl. de crème fraîche	2 c. à soupe de lait (pour dorner)	1 c. à soupe de rhum	1 c. à café d'extrait d'amande amère

Instructions :

- 1) Préchauffe le four à 210 °
- 2) Dispose une des pâtes feuilletées sur du papier sulfurisé ou dans un moule à tarte
- 3) Mélange dans un saladier tous les ingrédients : poudre d'amande, sucre, œufs, beurre mou, crème fraîche, extrait d'amande amère ou rhum)
- 4) Étale le contenu du saladier sur la pâte, mets-y la crème
- 5) Referme la galette avec la 2ème pâte, et colle bien les bords
- 6) Étale dessus le jaune d'œufs (dilué dans le lait)
- 7) Décore ta galette avec la pointe d'un couteau et perce des petits trous aux angles pour laisser l'air s'échapper, sinon elle risque de gonfler et de se dessécher
- 8) Enfourne- la pendant 30 min environ

La pâte à crêpes parfaite

Ingredients :

- 500 g de lait entier 50 cl
- 60 g d'eau minérale 6 cl
- 4 œufs
- 3 g de sel
- 20 g de beurre doux
- 200 g de farine T55 de préférence
- 1 sachet de sucre vanillé
- 30 g de rhum ou Grand Marnier

Instructions :

- Fondre le beurre dans une petite casserole et réserver.
- Dans un récipient adapté au mixeur plongeant, mettre les œufs, le lait, l'eau, le sucre vanillé, le sel, le rhum et le beurre fondu. Ajouter au dessus la farine et mixer pendant 1 minute.
- Laisser la pâte reposer 1h30 à 2 heures, en couvrant le récipient.
- Fouetter la pâte avant de la cuire dans une crêpière chaude graissée.



